



**Le Forem – Administration Centrale
Madame Carine Nardellotto,
Boulevard Tirou, 104
6000 CHARLEROI**

Nos réf. : IBEFENamur/16/FM/26

Copie à : Marie-Kristine Vanbockestael, Administratrice Générale, Bruno Antoine, Président de l'Assemblée des IBEFE et aux autres Instances BEFE Wallonnes

Namur, le 16 juin 2016

Concerne : Appels à projets CNE – points de vigilance

Madame Nardellotto,

En séance plénière de l'Instance Bassin Enseignement qualifiant Formation Emploi de Namur, ce lundi 13 juin, les membres ont été informés par Madame Celine Bajiot, Responsable du Service des relations partenariales du Forem Namur et par Mme Valérie Van Essche, Chargée de relations partenariales, des paramètres pris en compte pour la définition des priorités et recommandations du Forem dans le cadre du futur appel à projets 9, des résultats d'analyses sur base desquels les propositions de priorités ont été définies et des priorités territoriales déjà déterminées. Un projet en matière de répartition budgétaire par mesure (pourcentages), ainsi que des nombres de places que cela représenterait pour chacune des mesures leur a également été présenté.

A cette occasion, les membres de l'Instance ont souhaité vous relayer un certain nombre de points de vigilance et de réflexion concernant l'organisation des appels à projets. Nous vous prions de trouver, celles-ci ci-après :

- L'Instance Bassin EFE de Namur suggère de compléter les paramètres déjà pris en compte pour l'identification des besoins et la définition des priorités par les résultats d'une consultation des acteurs de terrain concernés par les appels à projets (tous ne sont pas représentés au sein des Instances et des Chambres – exemple : les PCS),
- L'obligation pour les modules agréés de proposer un minimum de 24 places implique souvent la nécessité pour l'opérateur concerné d'organiser plusieurs sessions. Ce critère ne risque-t-il pas de faire obstacle au développement de projets novateurs ou de projets liés à des entrées en formation qualifiante ?
- Pour répondre aux besoins de tous les publics, ne faudrait-il pas envisager deux temporalités différentes pour les appels à projets : des appels permettant des durées de mise en œuvre plus longues, pour des mesures répondant aux besoins des publics les plus fragilisés (cf. modules d'accroche et de mobilisation, modules longs d'orientation) et une temporalité plus courte

Instance bassin Enseignement qualifiant-Formation-Emploi de Namur
Avenue Prince de Liège, 137 – 5100 JAMBES – 081/48.67.51(52)

pour les actions destinées aux plus qualifiés, pour lesquels des modules plus courts sont plus pertinents ?

- L'appel 9 ayant une portée de 3 ans, il serait judicieux de permettre aux opérateurs de planifier d'emblée leurs actions sur les 3 années ; tout en conservant la possibilité d'envisager une révision des activités planifiées en cas d'évaluation négative,
- La nécessité pour certains opérateurs (cf. CISP et Missions régionales) de se limiter à l'accueil des publics concernés par leurs missions de base crée une situation d'inégalité de ceux-ci vis-à-vis d'autres opérateurs qui n'ont pas de public cible spécifique déterminé par décret. L'Instance BEFE recommande dès lors d'envisager la suppression de cette obligation,
- Ne serait-il pas possible de prévoir des dispositifs permettant d'alléger les démarches d'encodage des dossiers par les opérateurs lors du lancement des appels : des « dossiers allégés » pour les projets déjà agréés antérieurement ou encore des rubriques pré-remplies sur base des anciens formulaires, un système de reconduction automatique pour les projets évalués positivement,... ?
- Enfin, l'Instance Bassin relaie la suggestion d'accorder plus d'importance, dans les évaluations des projets, aux éléments qualitatifs relatifs à leur mise en œuvre, et notamment à la qualité pédagogique des projets, à la satisfaction des stagiaires,...

Par ailleurs, l'Instance Bassin EFE de Namur demande qu'une attention particulière soit portée à la communication effectuée à l'ensemble des opérateurs lors de la notification des décisions concernant les projets agréés ou non. Il est en effet important que les promoteurs puissent recevoir rapidement une réponse à leurs demandes afin de leur permettre de gérer aux mieux leurs ressources humaines et la planification de leurs projets. Il est également primordial, pour les opérateurs dont les projets n'ont pas été sélectionnés et en particulier pour ceux qui n'ont pas été sélectionnés pour des raisons budgétaires, de connaître les critères pris en compte pour leur classement, afin de pouvoir en tenir compte pour les appels suivants.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions d'agréer, Madame Nardellotto, nos sincères salutations.

Jean-Marie Constant,
Président de l'Instance
bassin EFE de Namur.

Jean-Claude Vandermeeren,
Président de la Chambre
Emploi Formation de Namur.